



ASSOCIATION
ENSEMBLE ET VIGILANTS
FACE
AUX INONDATIONS
DANS LE BOUCHARDAIS

Moulin de Saussaye 37220 CROUZILLES

Association loi 1901-N° W371002516 ;

Contact : inondationbouchardaise@gmail.fr

Madame LAJUS
Préfète d'Indre et Loire
15, rue Bernard Palissy
37000 TOURS

Objet : Projet de déviation l'île Bouchard/Tavant

Madame la préfète,

Contrairement à ce que l'on pourrait penser tous les Bouchardais n'attendent pas la déviation L'île Bouchard/Tavant avec impatience. C'est le cas des membres de notre association.

**Nous ne contestons pas la nécessité de mettre en place
des dispositifs pour sécuriser le trafic,
NOUS CONTESTONS LE TRAJET PREVU
POUR REALISER L'OUVRAGE.**

Depuis 2013, en tant que riverains du projet et ensuite membres de l'association, nous avons rencontré des membres du Conseil départemental et des élus locaux et leurs avons adressé différents courriers, pour dire notre désaccord et poser des questions ; Ces envois ont également été adressés à la préfecture.

Pour rappel, nous vous détaillons ci-après les différents points qui nous préoccupent à propos de ce projet :

DISSOCIER LE PROJET

Depuis toujours, par facilité de langage, on évoque la déviation L'île Bouchard/Tavant.

Nous nous demandons pourquoi il faut lier la protection des ponts de l'île Bouchard à la difficulté (avérée) de la circulation dans le village de TAVANT.

Probablement, oui, si l'on considère qu'il s'agit d'un même axe de circulation. Mais il n'apparaît nulle part que l'on ait réfléchi à dissocier les deux

1 - LA POLLUTION

-Propos d'élus : « *Ce n'est pas grave si la nouvelle route est submergée par les eaux quelques jours par an.* »

LES PRAIRIES :

Le projet prévoit de passer sur des terres agricoles et des zones d'expansion des crues.

Nous avons cru entendre qu'il ne fallait plus prendre de la terre agricole pour réaliser ce genre d'équipement.

Comment peut-on encore, en 2022 envisager la construction d'une route bitumée dans ces lieux ?

LA CHAUSSEE

Le projet actuel prévoit que la chaussée soit directement posée sur le remblai prévu.

Or :

Quelles garanties que ce remblai soit suffisamment résistant par rapport aux courants d'eau liés aux crues ?

Le trafic des poids lourds ne risque-t-il pas d'endommager à la fois la chaussée et son support ?

Lors des crues, des déchets sont charriés par les eaux. Qui nettoie ?

Le trafic génère des hydrocarbures qui se déversent sur la chaussée.

Qui nettoie ?

La route traverse une zone au-dessous de laquelle il y a une nappe phréatique dans laquelle on puise de l'eau pour la consommation !!!!

Ne serait-il pas temps de penser aux générations futures en évitant de rajouter encore des taxes supplémentaires pour faire face à toutes ces dépenses. ?

LE BRUIT :

Le passage de la route se fait à proximité d'un camping à la ferme.

Comment la réduction du bruit provoqué par le trafic est-elle envisagée ?

Comment une telle activité touristique peut-elle survivre dans ces conditions ?

2 - LES INONDATIONS :

Imprévisibles tant sur la Manse que sur le ruisseau du Ponceau, les eaux ainsi collectés peuvent grossir le flux qui inonde la route qui passe au milieu de cette zone inondable.

Le PPRI –

La vulnérabilité des biens et des hommes augmentés : la page 57 de la note de présentation indique que la construction de la déviation de Chinon et

des travaux qui l'ont précédé ont entraîné la surélévation du niveau d'eau à Chinon de 20 cm environ.

Les mêmes causes, produisant les mêmes effets...

L'ENQUETE PUBLIQUE

Aucun des projets initialement envisagés au sud de la Vienne n'a été pris en compte et comparé aux autres fuseaux dans l'enquête.

La solution retenue ne peut donc pas être retenue comme la meilleure.

De plus, il n'a jamais été question de dévier uniquement le village de TAVANT. La maire de l'époque n'en a jamais voulu.

ON CONTINUE DONC A GERER LES EGOÏSMES, EN DISANT ET PENSANT QUE C'EST BIEN CHEZ LES AUTRES MAIS PAS DE ÇA CHEZ NOUS.

LES FLUX DE CIRCULATION

Nous pensons que les flux de circulation n'ont toujours été correctement appréhendés.

Dans un premier temps, on évoque uniquement la circulation qui emprunte le pont de l'Ile Bouchard vers Chinon via Tavant.

On oublie à dessein les autres flux (nord/sud) et locaux en imaginant se débarrasser du trafic poids lourds, à la fois sur les ponts de L'Ile Bouchard et dans le bourg de Tavant.

Chacun de ces flux secondaires ne sont peut-être pas très important en volume mais il faut en tenir compte.

De même, à aucun moment, il est évoqué le passage dans ces deux lieux de certains convois agricoles dont les configurations peuvent être proches de celles des poids lourds.

***Le conseil Général** dans sa délibération du 6 Juillet 2012 admet que le nombre de véhicules déviés ne sera pas très important car il « substitue deux giratoires par des carrefours en T, fonctionnels au regard du trafic attendu ».*

Si tel est le cas, pourquoi dépenser autant d'argent pour un « nombre de véhicules déviés qui ne sera pas très important » ?????

LA MENACE ECONOMIQUE DE LA DEVIATION

Le conseil départemental relayé par certains nous prédise une accentuation du développement économique et touristique du territoire ????

Comment peut-on sérieusement imaginer que créer un aspirateur à véhicules de ce type, puisse aider au développement économique. Cela attireraient des entreprises qui ne se sont pas encore manifestés, elles attendent !!!!

Et les touristes qui passent, auront une raison supplémentaire de ne pas s'arrêter dans un village qu'ils ne connaissent pas. Et que l'on n'encourage pas à découvrir.

QUEL INTERET POUR LE DEPARTEMENT

Nous ne comprenons pour quelles raisons impérieuses ce programme, classé antérieurement en douzième position des projets d'infrastructures (trop coûteux/amélioration apportée) par Frédéric Thomas, alors Président du Conseil départemental, est-il devenu subitement prioritaire ?

Quel est l'intérêt pour le département, de favoriser le trafic poids lourds sur une route entretenue sur **son budget** au détriment de l'autre axe Est-Ouest que constitue l'A85 ? la RD760.

Pour cette limitation, des mesures pourraient être prises pour réorienter ce trafic vers l'autre axe Est-Ouest que constitue l'A85 construite pour accueillir ces véhicules.

Des mesures simples et peu coûteuses pourraient être envisagées :

Limitation à 30 kms/heures pour les PL,

La mise en place de ralentisseurs, ou de chicanes.

Le bourg de Tavant pourrait repenser au projet de son contournement par le Sud.

Les arguments ci-dessus n'ont jamais été pris en compte.

C'est pourquoi, nous vous invitons à nous rencontrer sur le terrain pour échanger sur les éléments évoqués.